

# VERS UNE EXTENSION DU DOMAINE DES NOMS D'AGENTS EN *-EURE* ?

## Politique linguistique, ouvrages de référence et pratiques actuelles

Anne DISTER

### 1. INTRODUCTION<sup>1</sup>

Dans les pays de la Francophonie nord, des mesures institutionnelles sont prises depuis plus de 40 ans (le Québec a été pionnier, en 1979) qui préconisent d'utiliser un mot au féminin pour désigner une ou des femmes dans le cadre de leur fonction. On dira ainsi *une ambassadrice, la factrice, cette diplomate*, et non *un ambassadeur* (ou *Madame l'Ambassadeur*), *le facteur, ce diplomate*.

Si la majorité des formes au féminin n'ont pas eu besoin de cadre légal ni de guides de féminisation pour être utilisées (Bouchard *et al.*, 1999a et 1999b), il n'en est pas de même pour un certain nombre d'entre elles, et ce pour plusieurs raisons, qui peuvent parfois jouer de manière concomitante : on peut relever en ce sens les termes associés à des fonctions qui étaient traditionnellement des bastions masculins et n'avaient donc pas de féminin (le domaine de l'armée, de la magistrature, p. ex.) ; les dénominations de fonctions prestigieuses préférentiellement déclinées au masculin (*le secrétaire perpétuel de l'Académie française* vs *la secrétaire du bureau*) (Cerquiglini, 2018; Yaguello 1978), les nouveaux homonymes créés par la féminisation (*cafetière, entraîneuse*), les termes qui pourraient être interprétés comme péjoratifs (*doyenne*), etc.<sup>2</sup>. Dans certains cas, autant la forme au masculin que celle au féminin relèvent de la néologie (*vapoteur* ~ *vapoteuse*).

Dans cet article, nous nous intéressons aux substantifs en *-eur* pour lesquels les guides dédiés à la féminisation des noms d'agents<sup>3</sup> proposent une forme au féminin construite avec le morphème *-eure*. Ces noms sont considérés comme des néologismes, tant par les usagers de la langue que dans la description qu'en font les spécialistes. Nous verrons la place que leur réservent les guides officiels belge et québécois, ainsi que les deux ouvrages de référence que sont *Le Petit Robert* et *Le Petit Larousse*. La presse offre également des attestations de féminins en *-eure*.

1. Je remercie Marie-Louise Moreau pour sa relecture précieuse de cet article.

2. Pour un argumentaire sur les réticences à la féminisation, on se reportera à Dister et Moreau (2006).

3. Nous utilisons le terme *nom d'agents* comme hypéronyme de *noms de métiers, titres, grades et fonctions*.

« De nos jours il y a des chercheuses. A quand les chanteuses ? »  
(Professeur de physique et d'astrophysique)

### 2. LES NOMS EN *-EUR*, PARTICULIÈREMENT DIFFICILES ?

#### 2.1. Les noms en *-eur* et la féminisation lexicale

Si construire un féminin à partir d'un mot masculin n'est vraiment pas difficile – c'est à la portée des enfants de primaire qui ont intégré les règles et sont capables de former des féminins conformes au système de la langue même pour des mots qui leur sont inconnus (cf. Dister et Moreau, 2009a) –, il semble que les noms terminés en *-eur* au masculin ont offert pendant longtemps une résistance particulière à la féminisation (Dister et Moreau, 2006, 2009a et 2009b ; Lenoble-Pinson, 2006 ; Noailly, 2021), et sont encore aujourd'hui l'objet de nombreuses hésitations de la part des usagers de la langue, qui souvent ne manquent pas de signaler leur perplexité :

Un collègue s'est foutu de ma gueule quand je lui ai demandé si il serait gentil avec «ma successeur» (la personne qui va me remplacer une fois mon stage terminé), et il m'a dit qu'on disait «succesrice» «je sais pas trop comment ça s'écrit 😊»<sup>4</sup>

Comment écrit-on successeur au féminin ?

«le successeur», «la successeur», «la successeuse», «la successeuse», «la successeuse» voire «la successeuse» ou pire ?<sup>5</sup>

L'embarras dans le choix de la morphologie du féminin se manifeste rarement pour les autres noms à alternance morphologique terminés en *-and* (*marchand* ~ *marchande*), *-at* (*avocat* ~ *avocate*), *-ien* (*comédien* ~ *comédienne*), *-ier* (*fermier* ~ *fermière*), *-an* (*paysan* ~ *paysanne*), etc., et il n'y a vraiment aucune hésitation pour les noms épiciens, dont seuls les accompagnateurs marquent le féminin.

4. <https://www.jeuxvideo.com/forums/1-51-22939215-1-0-1-0-c-est-quoi-le-feminin-de.htm> (consulté le 27 octobre 2022)

5. <https://www.dictionnaire.exionnaire.com/que-signifie.php?mot=successeur> (consulté le 26 juin 2023)

Une prétendue péjoration attachée au suffixe *-euse* a parfois été invoquée pour expliquer les difficultés ou réticences à la féminisation de ces noms, en particulier en cas d'homonymie avec des noms de machines (Damourette et Pichon, 1927 : tome 1, p. 328). Cet argument d'un féminin péjoratif nous paraît peu recevable, et les difficultés observées nous semblent résider davantage dans les deux raisons suivantes :

- le morphème *-eur* offre le plus large éventail de possibilités de féminisation, avec 6 morphèmes différents, qui entrent parfois en concurrence pour un même item : *-euse* (*chanteuse*), *-trice* (*formatrice*), *-eresse* (*demanderesse*), *-oresse* (*doctoresse*) *-eure* (*ingénieure*) ou *-eur* (*une ingénieur anglaise*) ;
- les descriptions proposées pour former les féminins échouent toujours à rendre compte d'un nombre relativement important de cas et les cas de doubles féminins, parfois sémantiquement spécialisés, sont nombreux : *enquêteuse* vs *enquêteur*, *sculpteuse* vs *sculpteur*, p. ex. (Dister et Moreau, 2009b).

## 2.2. Les féminins en *-eure* : cible privilégiée de l'Académie française

Si les formes en *-eure* sont régulièrement pointées par les usagers de la langue, même ceux favorables à la féminisation lexicale qui y voient des néologismes contraires à la morphologie du français, elles n'échappent évidemment pas aux critiques de l'Académie française.

L'Académie française s'est longtemps opposée aux appellations féminisées (Viennot et al., 2016), mais sa position a toutefois sensiblement évolué depuis ses premières déclarations jusqu'à son *Rapport sur la féminisation des noms de métiers et de fonctions* de 2019.

Dans l'argumentaire de ses communications à ce propos, elle semble s'être particulièrement focalisée sur les féminins en *-eure*. Dans une déclaration datant de mars 2002, elle rappelle son opposition à la féminisation ; une partie du texte – qui n'est plus disponible sur le site de l'Académie – est consacrée aux néologismes en *-eure*, qualifiés de *barbarismes* :

L'application ou la libre interprétation de « règles » de féminisation édictées, de façon souvent arbitraire, par certains organismes français ou francophones, a favorisé l'apparition de nombreux barbarismes.

Il convient tout d'abord de rappeler que les seuls féminins français en *-eure* (*prieure*, *supérieure*...) sont ceux qui proviennent de comparatifs latins en *-or*. Aussi faut-il éviter absolument des néologismes tels que *professeure*, *ingénieure*, *auteure*, *docteure*, *proviseure*, *procureure*, *rapporteure*, *révisseure*, etc. Certaines formes, parfois rencontrées, sont d'autant plus absurdes que les féminins réguliers correspondants sont parfaitement attestés. Ainsi *chercheuse* à la place de *chercheur*, *institutrice* à la place de *instituteur*. On se gardera de même d'user de néologismes comme *agente*, *chef*, *maîtresse de conférences*, *écrivaine*, *autrice*... L'oreille autant que l'intelligence grammaticale devraient prévenir contre de telles aberrations lexicales.

L'Académie réitère en 2014<sup>6</sup>, dans une *Mise au point* où sont de nouveau ciblées ces appellations :

L'Académie française n'entend nullement rompre avec la tradition de **féminisation des noms de métiers et fonctions**, qui découle de l'usage même (...).

Mais, conformément à sa mission, défendant l'esprit de la langue et les règles qui président à l'enrichissement du vocabulaire, elle rejette un esprit de système qui tend à imposer, parfois contre le vœu des intéressées, des formes telles que *professeure*, *recteure*, *sapeuse-pompier*, *auteure*, *ingénieure*, *procureure*, etc., pour ne rien dire de *chercheuse*, qui sont contraires aux règles ordinaires de dérivation et constituent de véritables barbarismes.

Mais un changement de cap substantiel intervient en 2019, dans son *Rapport sur la féminisation des noms de métiers et de fonctions* présenté lors de sa séance du 28 février 2019 :

L'emploi de ces formes en « *-eure* », qui fait débat, et cristallise certaines oppositions au mouvement naturel de la féminisation de la langue, ne constitue pas une menace pour la structure de la langue ni un enjeu véritable du point de vue de l'euphonie, à condition toutefois que le « *e* » muet final ne soit pas prononcé. L'usage est en train de se former : cette forme de féminisation s'appliquera-t-elle à tous les substantifs en « *-eur* » qui n'ont pas de féminin ? Il n'entre pas dans la mission de l'Académie d'anticiper sur les évolutions en cours, et qui ne manqueront pas de se poursuivre en fonction des transformations de la société et des mœurs.

## 3. POLITIQUES LINGUISTIQUES EN BELGIQUE ET AU QUÉBEC

### 3.1. Mesures institutionnelles

Tous les pays de la Francophonie du nord encouragent depuis plusieurs décennies à utiliser des étiquettes au féminin pour désigner des femmes. On l'a dit, le Québec a été le premier à prendre des mesures institutionnelles en faveur de la féminisation des noms de professions, titres, grades et fonctions. Le 28 juillet 1979, la *Gazette officielle du Québec* publie l'avis de l'Office de la langue française. C'est qu'au Québec, la demande était forte, émanant de la population elle-même (Bouchard et al., 1999a). Ce premier avis est suivi de la publication de guides qui visent à orienter les usagers vers des féminins réguliers.

En Belgique, la première disposition officielle est prise le 21 juin 1993 : le Conseil de la Communauté française adopte un décret qui recommande aux administrations de la Communauté et aux institutions qu'elle subventionne d'appliquer les « règles de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre ». Le premier répertoire de formes féminines recommandées par le Conseil [belge] supérieur de la langue française, *Mettre au féminin, Guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*, paraît en 1994 ; il sera suivi d'une réédition en 2005 et 2014 et une quatrième est annoncée.

6. Disponible sur le site de l'Académie : <https://www.academie-francaise.fr/actualites/la-feminisation-des-noms-de-metiers-fonctions-grades-ou-titres-mise-au-point-de-lacademie>.

Si nous nous intéressons dans cet article plus particulièrement à la Belgique francophone et au Québec, c'est parce que, contrairement à la France<sup>7</sup> ou à la Suisse, ces deux entités politiques offrent aux citoyens des ressources officielles<sup>8</sup> mises à jour, qui tiennent compte de l'évolution des pratiques et intègrent soit de nouveaux féminins, soit des couples néologiques.

Pour prendre l'exemple des guides belges, le féminin *une cheffe*, fréquemment utilisé sous la plume des journalistes pour rendre compte des débats politiques notamment (*une cheffe de groupe*), est proposé en 2005 à côté de la forme épïcène *une chef* présente depuis 1994. C'est aussi dans l'édition de 2005 qu'un certain nombre de féminins en *-eure* sont introduits, à côté des épïcènes : *la procureure* ~ *la procureur*. La dernière édition de 2014 a intégré de nombreux couples néologiques, proposant pour les anglicismes une graphie francisée au masculin : *clavardeur* ~ *clavardeuse*, *gameur* ~ *gameuse*, *youtubeur* ~ *youtubeuse*, etc.

Le répertoire québécois est quant à lui mis à jour de manière dynamique : gérée directement par l'Office québécois de la langue française, la *Liste d'appellation de personnes* est accessible sur le site de la Banque de dépannage linguistique<sup>9</sup>.

Par ailleurs, comme notre propos se focalise sur les noms féminisés en *-eure*, la situation québécoise est intéressante à plus d'un titre : ces féminins ont été d'abord utilisés au Québec, et ils sont régulièrement identifiés comme tels par de nombreux locuteurs. Le modèle québécois est d'ailleurs mentionné dans les dictionnaires de référence (cf. point 4).

### 3.2. Variation dans les guides

La dernière édition du guide belge (liste B) (Moreau et Dister, 2014) propose 25 féminins en *-eure*.

- *Mineure* (d'âge), *prieure* et *supérieure* sont proposés sous cette seule forme au féminin. Ces termes sont très anciens : ils sont de formation régulière et procèdent de comparatifs latins (cf. Noailly, 2021).
- Les 22 autres formes sont présentées à côté de la forme épïcène *-eur* : *assesseure*, *auteure*, *censeure*, *commandeure*, *défenseure*, *docteure*, *gouverneure*, *imposteure*, *ingénieure*, *intercesseure*, *maïeure*, *pasteure*, *possesseure*, *précurseure*, *prédécesseure*, *procureure*, *professeure*, *provisseure*, *questeure*, *successeure*, *traiteure* et *vainqueure*.

7. Le répertoire français, *Femmes j'écris ton nom*, date de 1999 (Becquer et al., 1999).

8. Nous nous intéressons ici aux ressources officielles. Des centaines de guides ont vu le jour, dans chacune de ces aires géographiques, pris en charge par des universités, des associations, etc. Elmiger (2021) en recense plusieurs centaines.

9. <https://vitrlinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/21905/la-redaction-et-la-communication/feminisation-et-redaction-epicene/feminisation-des-appellations-de-personnes/liste-d-appellations-de-personnes/liste-d-appellations-de-personnes>

- Une 3<sup>e</sup> solution de féminisation est proposée pour certains items : *défenseuse*, *doctoresse*, *questrice* et *traiteuse*.
- La forme *autrice* apparaît uniquement en note, avec la mention « couramment utilisé en Suisse ». C'est qu'en 2014, *autrice* n'est plus d'usage que dans cette aire de la francophonie. Ainsi, même s'il s'agit d'un féminin régulier, attesté depuis longtemps, *autrice* est absent des pratiques des Belges francophones au moment de la rédaction du guide, et la vocation de celui-ci n'est pas d'imposer des féminins qui ne sont pas d'usage, fussent-ils anciens. Le regain de vitalité de la forme *autrice* est incontestablement dû au fait qu'il s'agit d'un féminin que nous pourrions qualifier d'ostensible : non seulement, à la différence de l'épïcène *auteur* et de *auteure*, le morphème du féminin est audible, mais il est l'occasion pour certains militants de mentionner qu'il s'agit d'une forme très ancienne, qui aurait disparu sous la houlette de grammairiens machistes ayant comme but de masculiniser la langue<sup>10 11</sup>.

Le répertoire québécois (liste Q) propose quant à lui 20 items en *-eure*, repris sur le site dans deux tableaux synthétiques, indépendamment de la liste générale<sup>12</sup>.

- *Mineure*, *prieure* et *supérieure* ne figurent pas dans la liste Q, de même que *maïeure*, qui est un belgicisme<sup>13</sup>.
- 13 formes sont exclusivement en *-eure* : *censeure*, *docteure*, *gouverneure*, *ingénieure*, *intercesseure*, *pasteure*, *possesseure*, *prédécesseure*, *procureure*, *professeure*, *provisseure*, *successeure* et *oppresseure*, item absent, tant au masculin qu'au féminin, du guide belge.
- L'alternative entre les morphèmes du féminin *-eure* et *-euse* est proposée pour 9 noms : (a) *défenseure* ; (b) *assesseure*, *précurseure* et *vainqueure* ; (c) *assureure*, *entrepreneure*, *révisseure* et *supervisseure* ; (d) *intrapreneure*. Si l'on compare le choix québécois avec la liste belge, on peut établir 4 catégories : (a) même proposition que B ; (b) B ne propose pas la variante en *-euse*, mais l'alternative *-eure* / variante épïcène ; (c) B ne propose que le féminin en *-euse* ; (d) mot absent, tant au masculin qu'au féminin, du guide belge.
- L'alternative entre les morphèmes du féminin *-eure* et *-trice* est proposée pour un seul nom : *sculpteure*. La variété B ne mentionne pas de forme en *-eure*, mais l'alternance *sculpteuse* ~ *sculptrice*.

10. À ce sujet, voir l'article de Moreau (2019) qui analyse les arguments visant à rétablir l'accord de proximité, prétendument disparu sous l'influence masculinisante des grammairiens du 17<sup>e</sup> siècle.

11. Cf. l'article paru dans le journal Ouest France et intitulé *Autrice est "le" mot martyr de la langue française*. <https://www.ouest-france.fr/culture/livres/lire-magazine/entretien-autrice-est-le-mot-martyr-de-la-langue-francaise-3e5a1d7e-4ad3-11ed-92d2-03ce260650e8>

12. <https://vitrlinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/23336/la-redaction-et-la-communication/feminisation-et-redaction-epicene/feminisation-des-appellations-de-personnes/formation-d-appellations-de-personnes-au-feminin/feminin-des-appellations-de-personnes-en-eur>

13. Synonyme de *maire*.

Autre différence entre les propositions belge et québécoise : les féminins *commandeure* ~ *commandeur* et *imposeure* ~ *imposeur* ne sont pas recommandés au Québec, qui propose *commandeuse* et *impostrice*. *Traiteuse* est également le seul féminin proposé au Québec, là où la Belgique présente trois variantes : *traiteur*, *traiteuse* et *traiteure*. Cela peut paraître étonnant que les recommandations belges préconisent des formes en *-eure*, là où le Québec opte pour d'autres morphèmes.

De manière générale, la différence la plus notable entre les deux listes est l'absence du choix épïcène dans la liste québécoise, qui préconise soit l'unique solution *-eure*, soit l'alternative *-eure* ~ *-euse*. Le tableau 1 de la section suivante synthétise les choix de chacune des deux communautés.

#### 4. QUE NOUS DISENT LES DICTIONNAIRES DE RÉFÉRENCE ?

Que nous disent les dictionnaires de référence à propos de ces mots pour lesquels les guides proposent des féminins néologiques en *-eure* ? Pour le savoir, nous avons repris les items mentionnés en 3.2 et consulté *Le Petit Robert* (PR) et *Le Petit Larousse* (PL) dans leur édition de 2024. Ces deux ouvrages, bien que publiés en France, sont des références dans le monde francophone. Si l'on dispose de répertoires recensant les particularités lexicales du français en Belgique, on n'a pas d'ouvrage dictionnaire complet, comme c'est le cas au Québec avec le dictionnaire en ligne *Usito*, réalisé à l'Université de Sherbrooke. Ce dictionnaire a été conçu « de manière à rompre avec la tradition et à favoriser une description plus ouverte de la langue française » (Cajolet-Laganière, 2019 : 171) qui corresponde aux attentes du public québécois. Pour ce qui concerne le féminin des noms d'appellation de personnes, *Usito* suit les recommandations de l'Office québécois de la langue française<sup>14</sup>.

La variation dans les dictionnaires est bien connue, notamment pour ce qui concerne la norme orthographique :

Plus d'un mot sur deux a, en France, changé au moins une fois d'orthographe depuis le XVI<sup>e</sup> siècle et parfois à plusieurs reprises. Aujourd'hui même [...], un bon cinquième du

vocabulaire d'un dictionnaire courant de 50000 mots est touché d'une façon ou d'une autre par ces variations, à mon avis tout à fait naturelles. (Catach, 1989 : 91-92)

Il en est de même pour la question qui nous occupe. Dans une étude qui compare les éditions de 2015 du *Petit Robert* et du *Petit Larousse* et qui se base sur les formes du répertoire belge, on constate de nombreuses différences, tant dans la nomenclature des noms d'agents que dans la mention de leur féminin. Ainsi, certains noms figurent uniquement au masculin, d'autres ne sont féminins que dans certains de leurs emplois, etc. Sur les 1761 formes prises en considération, les deux ressources lexicographiques offrent un traitement différent pour 507 d'entre elles, soit 28,8% (Dister, 2018).

La divergence observée sur l'ensemble des items se manifeste également pour les noms qui ont retenu notre attention dans la section précédente. Le tableau suivant synthétise les résultats. À chaque terme est associée la proposition de féminisation du guide belge (Liste B), du répertoire québécois (Liste Q), du *Petit Robert* et du *Petit Larousse*. *Usito* n'est pas repris dans le tableau, ses choix correspondant au répertoire québécois. Ne figurent ici que les 3 morphèmes *-eur*, *-eure* et *-euse*. Les cas de flexion en *-trice*, plus rares, sont traités ci-après afin de ne pas encombrer le tableau. Le symbole *x* signifie que le morphème est proposé comme féminin, *rem* qu'il est mentionné non en entrée mais en remarque. La case laissée en blanc indique que cette solution de féminisation n'est pas choisie. Le symbole Ø signale l'absence du lemme dans la ressource.

Ce tableau appelle plusieurs remarques :

- Les listes B et Q se différencient surtout par la plus fréquente coexistence, dans la première, des formes en *-eur* et en *-eure*, laissant le choix aux usagers, alors que la seconde recommande davantage la solution du *-eure*.
- Ces deux listes sont plus ouvertes aux formations en *-eure* que les dictionnaires, et en particulier le PL.
- Le PL, alors même que la préface de son édition 2023 rédigée par Bernard Cerquiglini consacre 4 pages à la féminisation linguistique, se montre frileux et propose 10 termes uniquement au masculin : *commandeur*, *imposeur*, *intercesseur*, *opprimeur*, *possesseur*, *précurseur*, *successeur*, *superviseur*, *traiteur* et *vainqueur*.
- Le PR a un seul nom sans équivalent au féminin : *opprimeur*. *Gouverneur* est décrit en entrée comme nom masculin, mais une remarque propose les féminins *gouverneuse* et *gouverneure*.
- Paradoxalement à ce qui vient d'être dit, le PL propose davantage de formes en *-eure* directement en entrée (*DOCTEUR*, *E n.*), alors que le PR opte pour l'épicène (*docteur nom*), renvoyant la forme en *-eure* en remarque.
- Les 20 formes *-eure* présentées dans une remarque dans le PR sont toutes accompagnées de la mention « sur le modèle du français au Canada ».
- Le morphème *-trice* est proposé pour *impostrice* (*rem*) et *questrice* (entrée) (PR) ; *autrice* et *sculptrice* (PR et PL, en entrée).

14. Notons tout de même deux divergences : les formes *assesseuse* et *procureuse* coexistent avec *assesseure* et *procureure* dans la liste de l'Office, et ne sont pas présentes dans *Usito*. Elles apparaissent dans le bas du tableau de l'Office, et non dans leur position selon l'ordre alphabétique suivi par le tableau ; on peut dès lors penser que ces féminins en *-euse* ont été proposés à une date plus récente que les autres items de la liste, et que c'est la raison pour laquelle ces néologismes n'ont pas encore été intégrés dans *Usito*. Pour une analyse de féminins considérés comme problématiques, autres que ceux qui ont retenu notre attention dans cet article, voir Arbour *et al.* (2014). Les auteures constatent : « Les résultats montrent que, de façon générale, il y a une bonne adéquation entre les formes qui sont proposées par l'Office et celles trouvées dans les ouvrages dictionnaires. Le dictionnaire ayant la plus forte adéquation est *Usito* (95 %), tandis que le TLFi montre la plus faible correspondance (59 %). Lorsque nous rassemblons les données par aire géographique, nous remarquons que l'adéquation est plus grande du côté des ouvrages canadiens (90 %) que du côté des ouvrages européens (74 %). » (Arbour *et al.*, 2014 : 41-42)



|              | Liste B    |             |             | Liste Q    |             |             | Petit Robert |             |             | Petit Larousse |             |             |
|--------------|------------|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|--------------|-------------|-------------|----------------|-------------|-------------|
|              | <i>eur</i> | <i>eure</i> | <i>euse</i> | <i>eur</i> | <i>eure</i> | <i>euse</i> | <i>eur</i>   | <i>eure</i> | <i>euse</i> | <i>eur</i>     | <i>eure</i> | <i>euse</i> |
| assesseur    | x          | x           |             |            | x           | x           | x            | rem         | rem         | rem            | x           |             |
| assureur     |            |             | x           |            | x           | x           |              |             | x           |                |             |             |
| auteur       | x          | x           |             |            | x           |             |              | rem         |             |                | x           |             |
| censeur      | x          | x           |             |            | x           |             | x            | rem         |             |                |             |             |
| commandeur   | x          | x           |             |            |             |             |              | rem         | x           |                |             |             |
| défenseur    |            | x           | x           |            | x           | x           | x            | rem         | rem         | x              | rem         | rem         |
| docteur      | x          | x           |             |            | x           |             | x            | rem         |             |                | x           |             |
| entrepreneur |            |             | x           |            | x           | x           |              |             | x           |                |             | x           |
| gouverneur   | x          | x           |             |            | x           |             |              | rem         | rem         |                | x           |             |
| imposeur     | x          | x           |             |            |             |             | x            | rem         |             |                |             |             |
| ingénieur    | x          | x           |             |            | x           |             | x            | rem         |             | rem            | x           |             |
| intercesseur | x          | x           |             |            | x           |             | x            | rem         | rem         |                |             |             |
| intrapreneur | Ø          | Ø           | Ø           |            | x           | x           | Ø            | Ø           | Ø           | Ø              | Ø           | Ø           |
| maïeur       | x          | x           |             | Ø          | Ø           | Ø           |              | x           |             |                | x           |             |
| mineur       |            | x           |             | Ø          | Ø           | Ø           |              | x           |             |                | x           |             |
| oppresseur   | Ø          | Ø           | Ø           |            | x           |             |              |             |             |                |             |             |
| pasteur      | x          | x           |             |            | x           |             | x            | rem         |             | x              | rem         |             |
| possesseur   | x          | x           |             |            | x           |             | x            | rem         |             |                |             |             |
| précurseur   | x          | x           |             |            | x           | x           | x            | rem         | rem         |                |             |             |
| prédécesseur | x          | x           |             |            | x           |             | x            | rem         |             |                |             |             |
| prieur       |            | x           |             | Ø          | Ø           | Ø           |              | x           |             |                | x           |             |
| procureur    | x          | x           |             |            | x           |             | x            | rem         |             | rem            | x           |             |
| professeur   | x          | x           |             |            | x           |             | x            | rem         |             | rem            | x           |             |
| proviseur    | x          | x           |             |            | x           |             | x            | rem         |             | rem            | x           |             |
| questeur     | x          | x           |             | Ø          | Ø           | Ø           |              |             |             |                |             |             |
| réviseur     |            |             | x           |            | x           | x           |              | rem         | x           |                |             | x           |
| sculpteur    |            |             |             |            |             |             |              |             | rem         |                |             |             |
| successeur   | x          | x           |             |            | x           |             | x            | rem         |             |                |             |             |
| superviseur  |            |             | x           |            | x           | x           |              |             | x           |                |             |             |
| traiteur     | x          | x           | x           |            |             |             |              |             | x           |                |             |             |
| vainqueur    | x          | x           |             |            | x           | x           | x            | rem         |             |                |             |             |
| supérieur    |            | x           |             | Ø          | Ø           | Ø           |              |             | x           |                | x           |             |

Tableau 1 : Féminins préconisés par les guides belge et québécois et dans *Le Petit Larousse* et *Le Petit Robert*.

- On trouve parfois des mentions concernant la formation du féminin. Ainsi, le *PR* pour le lemme *défenseur* mentionne en remarque : « Au féminin : *la défenseur* ; on trouve aussi *défenseuse* sur le modèle du français du Canada et parfois *défenseuse* (mal formé). » On a une remarque identique pour *intercesseur* (qui apparaissait uniquement comme nom masculin dans l'édition de 2015). Pour le lemme *gouverneur*, la remarque concerne la bonne formation du féminin en *-euse* : « *Une gouverneuse* est le féminin normal, mais on trouve aussi *une gouverneur*, et *une gouverneure* sur le modèle du français du Canada. »
- Alors que le belgicisme *maieur* est consigné dans les deux dictionnaires, ce n'est pas le cas du québecisme *intrapreneur*.

## 5. LES NÉOLOGISMES EN -EURE ET L'ÉCRITURE DITE INCLUSIVE

Si les ouvrages de référence proposent finalement peu de noms d'appellation en *-eure*, on voit néanmoins depuis un certain temps apparaître des féminins néologiques créés avec ce morphème, à la faveur de ce que l'on nomme communément *l'écriture inclusive* (EI), appelée aussi *rédaction non sexiste*, *épiciène*, *non genrée*, *égalitaire*, *dégenrée*, *neutre*... L'un des procédés rédactionnels de l'EI consiste en effet à ajouter la marque du féminin à la suite du mot au masculin<sup>15</sup>. Celle-ci est soit mise entre parenthèses, comme dans *étudiant(e)*, soit jointe au lexème masculin par l'intermédiaire d'un signe, une barre oblique, un trait d'union, un point bas ou un point médian (c'est-à-dire au milieu de la lettre) : *étudiant/le*, *étudiant-e*, *étudiant.e*, *étudiant·e*. D'autres procédés sont présentés dans les nombreux manuels et guides, tels que le dédoublement (*les étudiants et les étudiantes* ; *l'étudiant ou l'étudiante*), le recours à un nom collectif (*le corps étudiant*), à un terme genré mais qui peut à priori s'appliquer autant aux hommes qu'aux femmes (*la personne étudiante*), le changement de structure de la phrase afin d'éviter les noms d'appellation masculins (*les étudiants devront s'inscrire* > *il faudra s'inscrire*), etc. Mais il est indéniable que l'ajout d'un *-e* final est de loin la solution la plus simple et le plus économique pour les scripteurs. Elle a donc la faveur de nombreuses personnes qui, soucieuses d'être inclusives dans leurs écrits, s'essayent à la pratique au moyen des doublets abrégés qui semble une solution à moindre coût<sup>16</sup>.

Néanmoins, l'ajout d'un *-e* final crée souvent des écrits non conformes aux graphies traditionnelles, dès lors que le

morphème du féminin comporte un accent. Si l'on choisit la graphie *cher.e infirmier.e*, la logique de l'ajout seul d'un *-e* donne le féminin *chère infirmière*, sans l'accent. Certains scripteurs, moins nombreux, choisissent de mettre cet accent d'emblée, *chèr.e infirmière.e*, mais c'est alors le masculin qui apparaît non conforme : *chèr infirmier*.

Le procédé de l'ajout de *-e* pour les doublets abrégés aboutit aujourd'hui à la création de féminins néologiques, alors que des formes très anciennes sont d'usage courant. En Belgique ou en France, les formes *chercheuse*, *danseuse*, *institutrice*, etc., n'ont jamais, jusqu'il y a peu, été concurrencées par des féminins en *-eure*. C'est pourtant ces féminins que l'on voit souvent apparaître maintenant dans des écrits, parce qu'ils entrent dans la composition de doublets abrégés, comme l'illustrent les exemples suivants :

- Au terme des programmes en (...), l'étudiant·e devient un·e acteur·e de la vie publique (...) (Université belge)
- Le nombre de réponses reçues – plus de 300 – témoigne de la détermination des chercheur.e.s à s'emparer de ces questions. (Site du CNRS)
- Aujourd'hui, au lendemain de la journée mondiale du refus de la misère, de nombreux.ses demandeur.e.s de protection internationale sont à nouveau sur le carreau et doivent rester en rue, sans aucune perspective d'hébergement. (Site de Médecins du monde)
- Je cherche un.e chanteur.e pop rock (Petite annonce)
- Vous êtes instituteur.e ou professeur.e et souhaitez sensibiliser vos élèves aux changements climatiques et aux économies d'énergie ? (Site d'une coach, ingénieure industrielle)
- Développement (sic) Artistique OUVERT à Tous danseur(e)s (Facebook)
- amateur.e d'horticulture contre logement (Petite annonce)
- Les recrutements dans les emplois d'éboueur·e·s, classés en catégorie active au titre du régime des retraites, sont soumis (...) (Offre d'emploi, Ville de Paris)
- [Société] recherche pour l'un de ses clients dans la région de Huy, un(e) vendeur(e) magasinier(e) (Offre d'emploi)
- La Communauté de communes Saône-Beaujolais recrute pour la piscine intercommunale : - 1 Maître-Nageur(e) Sauveteur(e) à temps complet dès le mois de Septembre 2023 pour une durée de 1 an. (Offre d'emploi)
- La Maison d'Ados (...) recrute un(e) éducateur(e) spécialisé(e) ou un(e) infirmier(e) bachelier(e) ou un(e) assistant(e) en psychologie (Offre d'emploi, Association)

En observant les trois derniers exemples, on peut faire l'hypothèse de la stratégie d'écriture mise en œuvre : une séquence écrite classiquement, puis parce qu'il s'agit d'offres d'emploi qui doivent s'adresser tant aux hommes qu'aux femmes, l'ajout des marques féminines – sauf pour *infirmière bachelière*, profession majoritairement exercée par des femmes, dont on peut penser que le féminin a précédé la mise entre parenthèses, ce qui explique la présence de l'accent. Pourtant, les guides de rédaction mentionnent la nécessité de rédiger de manière inclusive dès le départ, et

15. Notons que ce procédé est déconseillé voire interdit par des dispositions officielles (cf. Dister, 2023).

16. Si cette solution semble à moindre coût pour le scripteur, il n'en est pas de même pour le lecteur qui se trouve face à une surcharge cognitive lors du décodage : c'est que les doublets abrégés sont contraires au principe de la linéarité du signifiant, qui veut que le lecteur décode l'écrit de gauche à droite, dans son déroulement linéaire. Or les doublets abrégés supposent de revenir en arrière pour former le féminin, et d'ajouter le mot coordonnant qui convient (*et* ou *ou*, selon les cas). (Manesse, 2021 et 2022 ; Siouffi et Manesse, 2019).

non de féminiser à posteriori (Vachon-L'Heureux et Guénette, 2007 : 18). Mais c'est sans doute la manière de procéder de la plupart des scripteurs, qui ne sont pas des professionnels de l'écrit et qui ont sans doute du mal à changer leur manière de penser lors de la rédaction, alors que l'adjonction d'un *-e* apparaît comme la solution commode à la portée de tous.<sup>17</sup>

Il n'est donc pas dit que ces néologismes, nés à l'écrit, vont avoir un usage oral. D'ailleurs, parmi tous les items ci-dessus, seul *chercheuse* nous semble connaître une expansion d'emploi, à l'écrit, également sous sa forme pleine, comme féminin utilisé sans son pendant masculin.

## 6. LES NÉOLOGISMES EN *-EURE* ET LA PRESSE

Dans une recherche menée dans la presse belge et québécoise (Dister *et al.*, 2022), nous nous sommes intéressés à l'implantation en diachronie des noms de professions, titres, grades et fonctions au féminin. Pour ce faire, nous avons analysé deux quotidiens francophones, l'un belge (*Le Soir*) et l'autre québécois (*Le Devoir*) à 20 années d'intervalle (2001 et 2021).

Notre intérêt portait sur la présence en corpus des féminins recommandés dans l'édition 2014 du guide belge, mais aussi sur les formes possédant un morphème du féminin, même s'il ne s'agit pas de celui qui est attendu. Nous avons ainsi généré automatiquement, pour chaque lemme du guide, des items tels que *animateure* et *animateuse*, p. ex.

L'analyse des corpus de 2021 montre que les formes néologiques non attendues sont presque exclusivement des féminins en *-eure* :

- Le Devoir : *annonceuse* (1), *autrice* (638), *entrepreneuse* (45)<sup>18</sup>, *rapporteuse* (2), *révisseuse* (1), *sculptrice* (1) et *superviseuse* (1).
- Le Soir : *amateur* (6), *autrice* (327), *entrepreneuse* (4), *précurseuse* (1) et *rapporteuse* (1).

On voit que la forme *autrice*, qui ne figurait pas dans le guide (cf. ci-dessus), apparaît très fréquemment, tant dans le corpus belge que dans le corpus québécois.

Benoît Habert (2000) appelle *existants impossibles* des formes ou des structures que l'on ne s'attendrait pas à trouver, au regard de l'intuition des linguistes, mais que les corpus attestent pourtant. Si l'on n'est pas vraiment étonné de la présence d'*autrice*, son nombre élevé d'occurrences atteste bien l'hypothèse d'Habert sur ces existants impossibles : c'est en effet la fréquence qui va distinguer les lapsus ou les jeux de langue de ce qui témoigne d'une évolution dans le système de la langue.

La fréquence d'*autrice* dans nos données témoigne du regain de popularité, depuis une dizaine d'années, de cette forme, que valident d'ailleurs les éditions récentes des

dictionnaires : la forme *autrice* est présentée en entrée dans le *PL* comme dans le *PR* en 2024, alors qu'elle était absente dans l'édition 2015 du *PL* et mentionnée comme rare dans le *PR*. Une part du succès de cette forme tient aussi sûrement à ce que, contrairement à *auteure*, le féminin se distingue bien de son équivalent masculin *auteur*.

## 7. CONCLUSIONS

Assiste-t-on à une extension du domaine des *-eure* ?

Les guides de référence que nous avons consultés sont très mesurés, et proposent une liste très réduite de ces féminins, au regard du grand nombre de lemmes en *-eur*. Le site de l'Office québécois de la langue française publie un tableau qui liste 19 noms en *-eure* non retenus (*administratrice*, *chercheuse*, *directrice*, *entraîneuse*, *rapporteuse*, *rectrice*, *traiteuse*, etc.). Mais à la manière des listes « ne dites pas, mais dites », on ne pointe une forme ou une tournure pour la déconseiller que si elle commence à se répandre chez les usagers.

Les dictionnaires, quant à eux, témoignent d'une évolution : pour *vainqueuse*, le *PR*, dans son édition de 2015, indique « on trouve plus rarement vainqueuse ». En 2024, la remarque est devenue : « Au féminin, on trouve la vainqueur, et parfois la vainqueuse. » La distinction est légère, mais elle est bien présente. On constate aussi que la plupart des formes en *-eure* des guides sont proposées dans les ouvrages lexicographiques, soit en entrée, soit en remarque, ce qui n'était pas le cas en 2015 (Dister, 2018).

À l'écrit, sous l'impulsion de tentatives de rédaction dite *inclusive*, il est incontestable que ces féminins se répandent. C'est le cas aussi sous leur forme pleine, sans le pendant masculin. L'Agence universitaire francophone, sur son site, propose « À l'occasion de la Journée internationale des femmes, nous vous proposons de (re)découvrir les portraits innovants de doctorantes, de chercheuses, d'enseignantes, de dirigeantes, d'entrepreneuses et d'écrivaines de tout l'espace francophone. » Plus bas dans la page, l'une de ces femmes se voit attribuer le titre de *chercheuse*, l'autre de *chercheuse*. Par ailleurs, si se développe pour des questions de facilité le doublet abrégé *chercheur.e*, le procédé d'EI qui veut que l'on dédouble en entier les noms n'a guère d'intérêt à privilégier ce féminin : à l'oral, un énoncé comme *nous célébrons aujourd'hui les chercheurs et les chercheuses* frôle le ridicule, puisque la distinction entre les deux genres n'est pas audible. Ainsi, paradoxalement, l'extension de ces féminins *-eure* va à l'encontre de l'objectif de visibilité des femmes défendu par les partisans de l'EI : *chanteuse* ou *maitre-nageuse sauveteuse* marquent plus clairement le féminin et la présence des femmes que *chanteur* ou *maitre-nageur sauveteur*, tout comme *Suisse* ou *chefsse* par rapport à *Suisse* et *chef* ou *chef* (Moreau, 2007). Or tous ces nouveaux féminins « extensifs » reviennent à consolider l'emploi des formes masculines comme des matrices que tant les hommes que les femmes pourraient utiliser pour se désigner.

17. Pour l'analyse de difficultés liées à l'adjonction d'un *-e* final, on se reportera à Dister et Moreau (2024).

18. *Entrepreneuse* fait partie des recommandations québécoises (à côté de *entrepreneuse*).

La francophonie européenne, au départ, a accueilli avec une certaine goguenardise ces curiosités québécoises que représentaient alors les féminins en *-eure*. Ce temps est largement révolu pour les formes proposées dans les guides de référence. Malgré des résistances encore exprimées çà et là, ces formations ont non seulement conquis droit de cité dans les pratiques usuelles des usagers, comme dans la presse, comme dans les ouvrages de référence, mais elles font tache d'huile, concurrençant parfois des formations plus conventionnelles, bénéficiant d'un petit air de modernité et exprimant l'idéologie de mouvements féministes qui paraissent avoir le vent en poupe et qu'elles contribuent à visibiliser.

Mais la néologie étudiée ici ne se limite pas à des unités lexicales. Elle pourrait aboutir de fait, à terme, à une refonte de la morphologie écrite du féminin. En opposition avec la profusion des solutions pour la formation des féminins des noms en *-eur*, un nouveau paradigme, unificateur, se met en effet en place, puisque cette nouvelle solution rejoint la règle basique qui, à l'écrit, gouverne la formation des féminins : « On ajoute un *-e* au masculin. » *Docteure, gouverneure, professeure...* rejoignent ainsi *apprentie, châtelaine, marchande, ouvrière*, etc. Cette règle unificatrice s'imposera-t-elle, s'implantera-t-elle durablement ? Quel devin pourrait le déterminer ? Mais, indubitablement, les historiens de la langue, dans les siècles qui viennent, ne pourront pas ne pas noter qu'au tournant des 20<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> siècles, un changement majeur s'est opéré dans le secteur, tant au Québec qu'en Europe.

Anne DISTER  
UC Louvain – Saint-Louis – Bruxelles

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ARBOUR M.-È., DE NAYVES H., ROYER A. (2014), « Féminisation linguistique : étude comparative de l'implantation de variantes féminines marquées au Canada et en Europe », *Langages et Société*, n° 148, pp. 31-51.
- BEQUER A., CERQUIGLINI B., CHOLEWKA N., COUTIER M., FRÉCHER J., MATHIEU M.-Th. (1999), *Femme, j'écris ton nom... Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions*, Paris, La Documentation française. <https://www.vie-publique.fr/rapport/25339-guide-daide-la-feminisation-des-noms-de-metiers>
- BOUCHARD P., GUILLON N., VACHON-L'HEUREUX P. (1999a), « La féminisation linguistique au Québec : vers l'âge mûr », in *La féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres au Québec, en Suisse romande, en France et en Communauté française de Belgique. Français et Société*, n° 10, Louvain-la-Neuve, Duculot, pp. 6-29.
- BOUCHARD P., GUILLON N., VACHON-L'HEUREUX P., DE PIETRO J.-Fr., BEGUELIN M.-J., MATHIEU M.-J., MOREAU M.-L. (1999b), *La féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres au Québec, en Suisse romande, en France et en Communauté française de Belgique*, Louvain-la-Neuve, Duculot, *Français et société* n° 10, pp. 6-29.
- CAJOLET-LAGANIÈRE H. (2019), « *Usito* : une description ouverte de la langue française », in A. Dister A., S. Piron (dir.), *Discours de référence sur la langue française*. Bruxelles, Presses de l'Université Saint-Louis, pp. 149-171.
- CATACH N. (1989), *Les délires de l'orthographe en forme de dictionnaire*, Paris, Plon.
- CERQUIGLINI B. (2018), *La ministre est enceinte ou la grande querelle de la féminisation des noms*, Paris, Seuil, 2018.
- DAMOURETTE J., PICHON É., *Des mots à la pensée : Essai de grammaire de la langue française*, Paris, Éditions D'Artrey, 1911-1940, 7 tomes.
- ELMIGER D. (2021), « Y a-t-il un guide dans la rédaction ? », *GLAD !* n° 10, en ligne.
- DISTER A. (2018), « De l'ambassadrice à la youtubeuse : ce que nous disent les dictionnaires de référence sur le féminin des noms d'agents », *La Revue de Sémantique et Pragmatique*, n° 41-42, pp. 41-58.
- (2023), « De la féminisation des noms à la féminisation des textes : politiques linguistiques et argumentaire », *Le français moderne* 2023, n° 1, pp. 37-54.
- DISTER A., MOREAU M.-L. (2006), « Dis-moi comment tu féminises, je te dirai pour qui tu votes. Les dénominations des candidates dans les élections européennes de 1989 et de 2004 en Belgique et en France », *Langage et Société*, n° 115, pp. 5-45.
- (2009a), *Féminiser ? Vraiment pas sorcier ! La féminisation des noms de métiers, fonctions grades et titres*. Louvain-la-Neuve, Duculot, De Boeck.
- (2009b), « Les masculins en *-eur* : peut-on mettre les pendules à l'heure ? », in M. Willems (dir.), *Pour l'amour des mots. Glanures lexicales, dictionnaires, grammaticales et syntaxiques. Hommage à Michèle Lenoble-Pinson*, Éditions des FUSL, Bruxelles, pp. 107-129.
- (2022), « *Madame l'Administrateur*, c'est presque fini... La dénomination des candidates lors des élections : étude diachronique », in B. Fagard, G. Le Tallec (dir.), *Entre masculin et féminin... Approche contrastive : français et langues romanes*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, pp. 31-54.
- (2024), « Écrire avec des *.es* : pas si simple. Écriture dite inclusive et insécurité linguistique », *Circula : revue d'idéologies linguistiques* n° 17.
- DISTER A., NAETS H., WATRIN P. (2022), « Variations diachroniques et diatopiques des noms d'agent au féminin dans un corpus de presse », *16<sup>es</sup> Journées internationales d'Analyse statistique des Données Textuelles (JADT 2022)*, Université de Naples Federico II, 6-8 juillet 2022.
- LENOBLE-PINSON M. (2006), « *Chercheuse ? chercheur ?* Mettre au féminin les noms de métier et les titres de fonction », in M. Lenoble-Pinson, Chr. Delcourt (éds), *Le point sur la langue française, Mélanges André Goosse*, Bruxelles, *Revue belge de philologie et d'histoire* et *Le Livre Timperman*, 2006, pp. 637-652.
- HABERT B. (2000), « Des corpus représentatifs : de quoi, pour quoi, comment ? », *Linguistique sur corpus. Études et réflexions*. (M. Bilger coord.), *Cahiers de l'Université de Perpignan*, n° 31. Presses universitaires de Perpignan, pp. 11-58.
- MANESSE D. (2021), « Les grands écarts de l'écriture inclusive. Entre l'amour de la langue et l'amour de moi, moi, moi », *Cités* n° 86, pp. 71-86.
- (2022), « Contre l'écriture inclusive », *Travail, genre et sociétés*, n° 47, pp. 169-172.
- MANESSE D., SIOUFFI G., dir. (2019), *Le féminin et le masculin dans la langue : l'écriture inclusive en questions*, Paris, ESF Sciences humaines.
- MOREAU M.-L. (2004), « Les femmes et la langue », in J.-C. Beacco, S. Bouquet, R. Porquier (dir.), *Niveau B2 pour le français : textes et références*, Paris, Conseil de l'Europe, Didier, pp. 239-250.



- (2019), « L'accord de proximité dans l'écriture inclusive. Peut-on utiliser n'importe quel argument ? », in A. Dister, S. Piron (dir.), *Discours de référence sur la langue française*. Bruxelles, Presses de l'Université Saint-Louis, pp. 351-378.
- MOREAU M.-L., DISTER A. (2014), *Mettre au féminin : guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre* (3<sup>e</sup> édition), Fédération Wallonie-Bruxelles.
- MOREAU Th. (2007), « Prière de ne pas épicer partout », *Nouvelles Questions féministes*, n° 26(3), pp. 14-21.
- NOAILLY M. (2021), « Former un féminin est-il si difficile ? », *L'Information Grammaticale*, n° 170, Juin 2021, pp. 25-32.
- VACHON-L'HEUREUX P., GUÉNETTE L. (2007), *Avoir bon genre à l'écrit, Guide de rédaction épicière*, Québec, Les publications du Québec.
- VIENNOT E., CANDEA M., CHEVALIER Y., DUVERGER S., HOUEBINE A.-M. (2016), *L'Académie contre la langue française. Le dossier « féminisation »*, Paris, Editions iXe.
- Yaguello M. (1978), *Les mots et les femmes*, Paris, Payot.

**FAITS DE LANGUES**  
**Revue de la diversité linguistique**

Éditeurs: Outi Duvallon, Reza Mir-Samii, Catherine Chauvin

**Journal of Language Diversity**

BRILL

<http://fdl.univ-lemans.fr>

<https://brill.com/view/journals/fdl/fdl-overview.xml>

- 2006 n° 28 : *Coordination et subordination : typologie et modélisation* (Dir. I. Bril et G.Rebuschi) 29€
- 2007 n° 29 : *La reduplication*, (Dir. A. Michaud et A. Morgenstern) 29€
- 2007 n° 30 : *Nominalisations* (Dir. R. Mir-Samii) 29€
- 2008 n° 31-32 : *La prédication* (Dir. J.-M. Merle) 54€
- 2009 n° 33 : *Le futur* (Dir. Comité de Rédaction de *Faits de Langues*) 29€
- 2009 n° 34 : *Espace-Temps Anglais. Points de vue* (Dir. C. Delmas) 29€
- Faits de Langues Les Cahiers* N° 1, 2009 26€
- 2010 n° 35-36 : *Linguistique de terrain sur langues en danger : locuteurs et linguistes* (Dir. C. Grinevald & M. Bert) 54€
- Faits de Langues Les Cahiers* N° 2, 2010 26€
- 2011 n° 37 : *La parole : origines et développements* (Dir. L.-J. Boë & J.-L. Schwartz) 29€
- 2011 n° 38 : *Du persan à la typologie. L'apport de Gilbert Lazard* (Dir. A.H. Ibrahim) 29€
- Faits de Langues Les Cahiers* N° 3, 2011 26€
- 2012 n° 39 : *La saillance* (Dir. K. Haude & A. Montaut) 29€
- 2012 n° 40 : *Ultériorité dans le passé, valeurs modales, conditionnel* (Dir. J. Brès, S. Azzopardi, S. Sarrazin) 29€
- 2013 n° 41 : *Varia* 38€
- 2013 n° 42 : *Sémantique des relations spatiales* (Dir. C. Chauvin) 38€
- 2014 n° 43 : *Varia* 38€
- 2014 n° 44 : *Prépositions et aspectualité* (Dir. J.-M. Merle) 38€
- 2015 n° 45 : *Varia* 38€
- 2015 n° 46 : *Les langues sinétiques* (Dir. M.-C. Paris & A. Peyraube) 38€
- 2016 n° 47 : *Comparatisme et reconstruction : tendances actuelles* (Dir. K. Pozdniakov) 38€
- 2016 n° 48 : *Varia* (Dossier *La préfixation verbale* Coord. F. Ashino et H. de Penanros) 38€
- 2018 n° 49-1 : *Créoles* (Dir. A. Khim)
- 2018 n° 49-2 : *Varia* et Dossier « *Genres brefs* »
- 2019 n° 50-1 : *Comparaison d'égalité et de similitude* (Dir. C. Chamoreau & Y. Treis)
- 2019 n° 50-2 : *Varia* et Dossier « *Grammaires étendues* »

**Commande** jusqu'au n°38

Reza Mir-Samii

17, rue Albert Maignan F-72000 Le Mans

Courriel [Reza.Mir-Samii@univ-lemans.fr](mailto:Reza.Mir-Samii@univ-lemans.fr)

**Commande** du n°39 au n°48

Editions Peter Lang

Hochfeldstrasse 32 – CH-3012 Berne

Courriel [info@peterlang.com](mailto:info@peterlang.com)

[sales-NL@brill.com](mailto:sales-NL@brill.com)

**Abonnement et/ou Commande** n°49 et sq

Faits de Langues – BRILL

Plantijnstraat 2 – NL - 2321 JC Leiden

T: +31 71 53 53 500 F: +31 71 53 17 532